

BULLETIN TYPE: Notice to Issuers

BULLETIN DATE: March 11, 2005

Re: Fee Amendment and Payment of Outstanding TSX Venture Exchange Annual Sustaining Fees

This Bulletin is to advise TSX Venture Exchange Issuers of an amendment to *Policy 1.3 – Schedule of Fees*, and the due date for payment of any outstanding 2005 sustaining fees. The amendment to Policy 1.3 clarifies that a fee of 5% of any outstanding sustaining fee will be charged on a monthly basis to an Issuer for each month that it fails to submit those fees (the Late Payment Fee).

Invoices for the 2005 sustaining fee are payable in full on March 18, 2005. For Issuers that are currently trading, failure to make payment by April 15, 2005 will result in the Issuer being halted from trading on April 21, 2005 without further notice. An Issuer halted for failure to pay the sustaining fee will be subject to the Late Payment Fee and a processing fee of \$250 + GST to be brought back to trade.

If payment is not made within 10 days of being halted, the Issuer will be suspended. Once an Issuer is suspended from trading, it will be subject to a reinstatement review, which must be accompanied by the Late Payment Fee and the applicable fee of \$500 + GST.

In May 2005, suspended Issuers should expect to be sent a notice to delist.

Issuers are reminded to check the Company Information tab on the quote page for their symbol on our web site at www.tsxventure.com to ensure that the Exchange has the most current contact information on file. Any updates can be sent to information@tsxventure.com.

If you have any questions, please contact:

- (a) If the question relates to the status of the account or copy of the invoice
Terry Paley
Credit and Collections Coordinator
TSX Group
(416) 814-8842
- (b) If the question relates to other receivables or credits on account
Carol-Ann Edwards
Analyst
TSX Venture Exchange
(403) 218-2814
- (c) If the question relates to non-payment of the fees and the notice to delist
Joanne Butz
Manager, Compliance and Disclosure
TSX Venture Exchange
(403) 218-2820

TYPE DE BULLETIN : Avis aux émetteurs

DATE DU BULLETIN : Le 11 mars 2005

Objet : Modification des droits et paiement des droits de maintien de l'inscription annuels à la Bourse de croissance TSX qui sont en souffrance

Le présent bulletin a pour objet d'informer les émetteurs inscrits à la Bourse de croissance TSX d'une modification qui a été apportée à la *Politique 1.3 – Barème des droits* et de la date limite de paiement des droits de maintien de l'inscription pour 2005 qui sont en souffrance. La modification de la Politique 1.3 précise que des droits s'établissant à 5 % des droits de maintien de l'inscription en souffrance seront facturés chaque mois aux émetteurs pour chacun des mois à l'égard desquels ils font défaut d'acquitter ces droits (les « frais de retard »).

Les factures relatives aux droits de maintien de l'inscription pour 2005 doivent être acquittées en entier le 18 mars 2005. Les émetteurs dont les titres sont actuellement négociés à la Bourse et qui font défaut d'acquitter les droits requis d'ici au le 15 avril 2005 verront leurs titres faire l'objet d'un arrêt de la négociation à compter du le 21 avril 2005, et ce, sans autre préavis. Les émetteurs dont les titres font l'objet d'un arrêt de la négociation pour défaut de paiement des droits de maintien de l'inscription devront acquitter les frais de retard et des droits de traitement de 250 \$ plus la TPS pour reprendre les négociations.

Si le paiement n'est pas fait dans les 10 jours suivant l'arrêt de la négociation, l'émetteur sera suspendu. Un émetteur suspendu est assujéti à un examen de réadmission; il devra alors acquitter les frais de retard ainsi que des droits d'examen de 500 \$ plus la TPS.

Les émetteurs suspendus recevront un avis de radiation en mai 2005.

Nous rappelons aux émetteurs qu'ils doivent s'assurer que les coordonnées que nous avons en dossier sont à jour en vérifiant sous l'onglet Renseignements sur la société qu'ils trouveront à la page de leur symbole boursier sur le site Web de la Bourse, à www.tsxventure.com. Les mises à jour peuvent être envoyées à information@tsxventure.com.

Veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes si vous avez des questions au sujet de ce qui suit :

- (a) État de compte ou copie d'une facture
Terry Paley
Coordonnateur, Crédit et recouvrement
Groupe TSX
(416) 814-8842

 - (b) Débiteurs et crédits
Carol-Ann Edwards
Analyste
Bourse de croissance TSX
(403) 218-2814

 - (c) Non-paiement des droits et avis de radiation
Joanne Butz
Gestionnaire, Conformité et communication d'information
Bourse de croissance TSX
(403) 218-2820
-